

ANNEXE 2
ALLOCATION TEMPORAIRE DE LOGEMENT (ALT2)
Calcul de l'aide provisionnelle

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié en ligne le 11/10/2024

ID : 040-200009868-20241001-20241001DB05-DE



Année	2024
Nom et coordonnées du gestionnaire de l'aire	COMMUNAUTE DE COMMUNES MAREMNE ADOUR COTE SUD
Désignation de l'aire	LE HERISSON - CAPBRETON
Nombre de places conformes aux normes techniques (prévues par le décret n 2001 - 569 du 29 juin 2001)	26

Montant de l'aide ALT2 provisionnelle				
	Nombre de places conformes disponibles retenu (1)	Montant mensuel de la part fixe	Taux d'occupation mensuel prévisionnel (2)	Montant mensuel provisionnel de la part variable
Janvier	26	1 469,00	95 %	1 875,97
Fevrier	26	1 469,00	93 %	1 836,47
Mars	26	1 469,00	93 %	1 836,47
Avril	26	1 469,00	93 %	1 836,47
Mai	26	1 469,00	82 %	1 619,25
Juin	26	1 469,00	88 %	1 737,74
Juillet	6,71	379,12	72 %	366,93
Aout	26	1 469,00	83 %	1 639,00
Septembre	26	1 469,00	92 %	1 816,72
Octobre	26	1 469,00	95 %	1 875,97
Novembre	26	1 469,00	97 %	1 915,46
Décembre	26	1 469,00	95 %	1 875,97
Total	293	16 538,12	90 %	20 232,41

Moyenne des taux d'occupation mensuels retenus	90 %
Montant annuel retenu pour la part fixe	16 538,12
Montant annuel provisionnel pour la part variable	20 232,41
Total annuel provisionnel	36 770,53
Montant mensuel provisionnel à verser (douzième à verser par la CAF)	3 064,21

(1) places conformes disponibles par mois : vous indiquerez un nombre de places pondéré si toutes les places ne sont disponibles qu'une partie du mois (voir mode de calcul dans exemple ci-dessous) - Si l'aire est fermée intégralement sur une période, les places sont par nature indisponibles et le montant fixe n'est pas alloué.

(2) : taux mensuel prévisionnel = moyenne des taux mensuels effectifs de 2022 et 2023